



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation sanitaire en Guadeloupe

Question au Gouvernement n° 1025

Texte de la question

SITUATION SANITAIRE EN GUADELOUPE

M. le président. La parole est à Mme Danièle Obono, pour le groupe La France insoumise.

Mme Danièle Obono. Madame la ministre des outre-mer, le département de la Guadeloupe vit depuis des années une crise sanitaire grave. Cette crise est notamment le résultat de décennies de relégation. Cela crée une rupture intolérable d'égalité entre les outre-mer et la métropole.

Les exemples sont nombreux. Je m'en tiendrai à quelques-uns seulement de ceux qui m'ont été rapportés lors de mon déplacement sur l'île, en mai dernier, où j'ai eu l'occasion de rencontrer habitants, élus, syndicalistes et responsables d'administrations, tous et toutes mobilisés pour obtenir une véritable égalité des droits.

La dernière crise en date est celle des sargasses, algues qui rejettent un gaz toxique dangereux pour la santé et menacent l'économie locale tout autant que les fonds marins. Voilà plusieurs mois que les habitants subissent ces algues et des exhalaisons qui mettent en danger leur santé, au point que des écoles ont dû être fermées et que des professeurs ont dû exercer leur droit de retrait.

L'annonce d'un plan de 10 millions d'euros faite voilà quelques semaines, en juin, par le ministre Hulot ne soulagera que momentanément cette situation, qui est pourtant récurrente et que nous ne sommes pas capables d'anticiper.

Se pose également la question de l'accès à l'eau : il n'y a pas d'accès continu à l'eau potable sur le territoire de la Guadeloupe et les coupures d'eau sont journalières, du fait d'un système de distribution défectueux qui se traduit par une eau marronâtre sortant des robinets, des enfants qui ne peuvent pas se laver avant d'aller à l'école, des procédures médicales impossibles à suivre et des maladies qui se développent.

À cela s'ajoute la question du chlordécone, interdit dans toute la France en 1990, sauf aux Antilles, où 95 % de la population est contaminée et où des enfants vivant dans les zones touchées sont exposés à des niveaux supérieurs à la valeur toxicologique de référence.

Les exemples sont nombreux, je le répète, et les infrastructures de santé ne suivent pas. Cela a été dénoncé par plusieurs rapports. Ainsi, en 2017, la Commission nationale consultative des droits de l'homme – CNCDH – lançait une alerte à propos des inégalités de santé et pointait du doigt la mortalité infantile et prénatale en Guadeloupe. Avec l'incendie du centre hospitalier universitaire – CHU – en novembre dernier, la prise en charge s'est encore dégradée.

Madame la ministre, face à ces urgences à répétition, quelles...

M. le président. Merci, madame la députée. (*Exclamations sur les bancs des groupes FI et GDR.*) La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, *ministre des solidarités et de la santé.* Madame la députée, vous soulignez la disparité de l'état de santé de la population entre les Antilles et la métropole et évoquez des questions environnementales, d'accès aux soins et de prévention.

Le Gouvernement a pleinement pris conscience, dès son arrivée, de ces enjeux de santé pour les populations guadeloupéenne et martiniquaise – mais pas seulement, car ce problème concerne l'ensemble des outre-mer – et nous avons pris des mesures particulières.

Des mesures relatives à la santé seront présentées dans le cadre du plan pour les outre-mer lié aux Assises des outre-mer et un plan d'accès à l'eau a été lancé par le ministre chargé de l'écologie. Dans le domaine de la santé, le plan de prévention que j'ai présenté au mois de février dernier comporte des mesures spécifiques pour les outre-mer, notamment pour lutter contre les déterminants de santé – je pense notamment au sucre et au diabète, ainsi qu'à la sédentarité, qui sont des problèmes spécifiques.

En matière environnementale, vous m'interrogez sur le chlordécone, question ancienne de plusieurs dizaines d'années dont nous avons, pour la première fois, pris la mesure. Les ministres portent en effet un plan gouvernemental : deux réunions ont déjà eu lieu avec les élus de la Martinique de la Guadeloupe à ce propos et nous avons publié le nouveau plan de zonage chlordécone. Nous proposons en outre des mesures relatives à des circuits alimentaires non conventionnels et à des jardins familiaux, destinées à aider les familles à s'alimenter dans le cadre de ces circuits informels.

Pour ce qui concerne, enfin, les sargasses, le ministre chargé de l'écologie et la ministre des outre-mer ont présenté le 11 juin dernier un plan visant à aider les départements à en venir à bout, notamment à les éliminer en moins de 48 heures des plages envahies. C'est un enjeu sanitaire. Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour les Antilles et la Guadeloupe. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Obono](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1025

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 juin 2018](#)